

LOCATIONS

Salles communales Règlement d'utilisation

1.	Conditions Générales d'utilisation	3
2.	Théâtre du Crochetan – conditions générales	5
3.	Foyer du Théâtre du Crochetan	6
4.	Scène du Théâtre du Crochetan	7
5.	Pavillon des Mangettes	8
6.	Salle de la Gare	9
7.	Salle Centrale	10
8.	Maison du Sel	11
9.	Château	12
10.	Pont Rouge	13
11.	Chalet de Foges	14
12.	Dispositions particulières	15
13.	Dispositions finales	15

Théâtre du Crochetan
Av. du Théâtre 9
1870 Monthey
crochetan@monthey.ch

Tél. 024 475 79 10

1. Conditions Générales d'utilisation

1. Généralités

- Toute personne qui pénètre dans une salle communale est soumise aux dispositions du présent règlement.
- Les salles communales et locaux annexes sont à disposition des personnes qui désirent organiser une manifestation publique ou privée.
- L'utilisation des salles communales doit être conforme à l'intitulé de la manifestation.
- La sous-location est interdite.

2. Attribution des locaux

- L'administration du service Culture, Tourisme et Jumelage (CTJ) a la charge de la gestion et de l'établissement du tableau d'occupation des salles communales.
- Le service CTJ se réserve le droit de refuser une salle pour une utilisation qui ne serait pas adaptée.
- La demande d'utilisation s'effectue par écrit auprès de l'administration du service CTJ au minimum 10 jours à l'avance.
- La réservation est possible, au plus tôt un an à l'avance pour les résidents, sociétés et entreprises de Monthey et neuf mois au plus tôt pour les personnes domiciliées hors commune.
- La réservation n'est effective qu'après réception par l'administration du service CTJ du contrat de location dûment signé par le demandeur.
- Le prix de location sera réglé à réception de la facture.

3. Responsabilités

- Les horaires fixés dans le contrat de location doivent être respectés.
- Lors de la demande de location, le locataire doit désigner un adulte, qui sera le représentant responsable envers la personne en charge de la salle.
- Le représentant du locataire doit être présent et atteignable en tout temps pendant toute la durée de l'utilisation de la salle durant laquelle sa responsabilité est engagée.
- Une patente pour la vente de boissons alcoolisées doit être obtenue auprès de la Police Municipale.
- L'utilisation de drones est interdite.
- Les utilisateurs useront avec soin des locaux et du matériel mis à disposition. Ils sont responsables des dégâts causés aux locaux et aux installations de toute nature.
- Les dégâts éventuels doivent être annoncés immédiatement à la personne en charge de la salle ou au représentant de l'administration communale.
- Les frais de réparation et de nettoyage supplémentaire seront facturés au locataire au prix de CHF 80.-/heure.
- Lors de l'annulation d'une manifestation, celle-ci doit être mentionnée à l'administration du service CTJ. Toute annulation communiquée 30 jours avant la date de réservation sera remboursée pour la moitié du montant initial. Toute annulation communiquée moins de 30 jours avant la date de réservation ne donnera droit à aucun remboursement, le montant de la réservation restant acquis à la Commune.

4. Tarifs de location

- Les tarifs de location sont mentionnés dans la description de chaque salle.
- Le Conseil Municipal est seul compétent pour mettre à disposition gratuitement une salle communale ou octroyer un rabais. Dans ce cas il se détermine sur le rabais pour

la location de la salle et les services (mise en place, rangement et nettoyage et les régies).

- Lors de locations plusieurs jours d'affilée, les rabais accordés sur les tarifs de location sont les suivants :

le 2 ^{ème} jour	le 3 ^{ème} jour	le 4 ^{ème} jour
- 10%	- 20 %	- 30 %

5. Services

- Pour les régies techniques (son, lumière), à l'exception de la scène du Crochetan et du Pont Rouge, le locataire doit se coordonner avec un prestataire de service externe.

6. Obligation des utilisateurs

- Les équipements et les locaux mis à disposition doivent être rendus dans le même état qu'ils ont été mis à disposition.
- La mise en place et le rangement sont à la charge des utilisateurs, sauf instructions contraires de la personne en charge de la salle. Le matériel sera rangé en respectant les emplacements prévus dans les locaux de rangement.
- Après utilisation, le locataire contrôlera que toutes les portes soient bien fermées et verrouillées et vérifiera que plus personne ne soit présent dans les locaux.
- La tranquillité d'autrui doit être respectée à l'extérieur. On évitera au maximum les nuisances sonores de manière à respecter le voisinage.
- Les véhicules doivent être parqués sur les places réservées à cet effet.
- Le locataire apporte des sacs à poubelles taxés et les débarrasse ainsi que les déchets faisant l'objet d'une filière de recyclage.

7. Assurance et sécurité

- Le locataire est responsable du bon usage des locaux et des installations mis à disposition. Il veillera au respect strict des consignes de sécurité concernant l'utilisation des installations. La commune se dégage de toute responsabilité en cas d'usage inapproprié des locaux et installations.
- Chaque locataire ou société doit être couvert par une assurance RC incluant les locaux loués. La municipalité se dégage de toute responsabilité concernant la disparition d'effets personnels.
- Il appartient au locataire de prendre toutes les mesures d'organisation et de contrôle dictées par les circonstances notamment en ce qui concerne les assurances et tous les règlements applicables en la matière.
- Toute modification ou aménagement provisoire doit faire l'objet d'une demande particulière.
- Selon le type de manifestation, un service d'ordre doit être organisé par les organisateurs en coordination avec la Police Municipale. Il doit être maintenu en place jusqu'à la fin de la manifestation.
- Les sorties de secours doivent rester dégagées et accessibles en tout temps de manière à ce que les organes de secours (ambulance, sapeurs-pompiers, police etc...) puissent intervenir rapidement en cas d'événement.

2. Théâtre du Crochetan – conditions générales

Situation, généralités

- Le Théâtre du Crochetan est situé à l'Avenue du Théâtre 9, au centre-ville.
- Plusieurs parkings payants existent dans un rayon de 500m.
- Le parage sur l'esplanade est interdit.
- Le Théâtre du Crochetan comprend un théâtre, un foyer, une petite salle, une cuisine et des toilettes.

Dimensions, capacité, utilisation

Théâtre

- Capacité de la salle : 605 places + 50 strapontins
- Capacité de la scène + loges : 150 personnes au maximum

Foyer

- Capacité pour repas : 300 places
- Capacité pour conférence (sans les tables) : 200 places

Petite salle

- Capacité : 80 places

Conditions d'exploitation

- Lors de la mise à disposition du foyer ou de la petite salle, la présence d'un employé du Théâtre est indispensable.
- Seul le personnel technique est autorisé à manipuler et utiliser les installations techniques.
- Le logo du Théâtre ne peut pas être utilisé, sous réserve de l'accord de la commune, soit du service CTJ.
- L'agencement du foyer ou de la petite salle est préparé et organisé par la conciergerie du Théâtre d'entente avec l'utilisateur. En cas de gratuité ou de rabais, l'administration du Théâtre peut exiger une collaboration pour la mise en place et la reddition du lieu.
- Le locataire est tenu de demander une offre pour les boissons et les repas au tenancier du café-restaurant du Théâtre.
- Le Théâtre du Crochetan étant ouvert au public, la confidentialité n'est pas garantie au foyer durant les heures d'ouverture de la billetterie et de la galerie d'exposition.
- Arrêt de la musique à 03h00 et fermeture à 04h00.

Salle	Equipement	Nettoyage	Cuisine	WC PMR	Wi-Fi	Parking	Particularité
Foyer	Matériel technique, beamer, vaisselle, écran	effectué par le concierge	oui	oui	oui	Payant à proximité	Une offre pour les boissons et les repas est à demander au tenancier du café restaurant du Théâtre
Scène	Matériel technique, beamer, écran	effectué par le concierge	oui	oui	oui	payant à proximité	

3. Foyer du Théâtre du Crochetan

Tarifs de location pour assemblées et cocktails

Jours ouvrables de 08h00 à 17h00 y compris mise en place et rangement	CHF 130.- /h.
Jours ouvrables dès 17h00, samedis, dimanches, jours fériés y compris mise en place et rangement	CHF 170.- /h.
Supplément pour cocktails, apéritifs	CHF 2.- /pers.

Banquets

Forfait de base (couverts sans nappage) dès 70 personnes (montant minimum de CHF 700.-)	CHF 10.- /personne
Forfait de base (couverts avec nappage) dès 70 personnes (montant minimum de CHF 840.-)	CHF 12.- /personne
Cuisine sous-sol	CHF 500.- /jour
Loges	CHF 200.-/jour
En cas de dépassement de la capacité du foyer, le prix, par personne supplémentaire, est majoré de CHF 2.-	

4. Scène du Théâtre du Crochetan

Tarifs de location pour un spectacle

Location journalière pour un spectacle	CHF 5'000.-
Jour de répétition ou de montage	CHF 1'000.-
Location journalière pour une conférence	CHF 2'500.-

Ces prix comprennent la mise à disposition du matériel technique décrit à l'adresse <http://www.crochetan.ch> ainsi que la présence d'un pompier, d'un responsable technique et de deux techniciens durant deux services de quatre heures.

Pour les prestations effectuées au-delà de deux services, le prix facturé sera de CHF 80.-/heure par technicien.

Divers supplémentaires

Piano droit (sans accordage)	CHF 100.-
Piano 1/2 queue (sans accordage)	CHF 200.-
Piano Steinway (sans accordage)	CHF 400.-
Tapis de danse - montage et démontage	CHF 400.-
Fosse d'orchestre - montage et démontage	CHF 1'500.-

Remarque

- Tout le matériel lumière et de sonorisation demandé en supplément de nos installations techniques existantes fera l'objet d'une facturation complémentaire.

5. Pavillon des Mangettes

Situation, généralités

- Le Pavillon des Mangettes est situé à la Route de Boeuferrant-sud 45, dans une zone protégée, hors habitation.
- Le Pavillon des Mangettes comprend une grande salle, une cuisine semi-professionnelle, un local de rangement et des toilettes.
- Un parking gratuit se trouve devant l'entrée du Pavillon des Mangettes.

Dimension, capacité

- La superficie du Pavillon des Mangettes est de 230 m² environ et peut contenir 150 à 200 personnes.
- Il est équipé pour 200 personnes (tables de 80 s/180cm, chaises, vaisselle).

Conditions d'exploitation

- L'attribution et la restitution des clés se déroulent sur le lieu de location. La personne en charge de la salle explique le fonctionnement des installations au locataire.
- Un état des lieux est signé par le locataire et le bailleur à la remise des clés et contresigné au retour.
- Une caution de CHF 300.- sera due avant la mise à disposition des locaux. Cette somme sera restituée à la remise des lieux pour autant que ceux-ci soient propres et en bon état à l'heure convenue.
- Il est interdit d'allumer des feux (feux d'artifice, lanternes volantes ou flottantes, bûches finlandaises etc.), d'effectuer un lâcher de ballons et de planter des tentes, pavillon ou autres.
- Les équipements et les locaux mis à disposition ainsi que l'aménagement extérieur y compris le parking doivent être rendus propres. Toute signalétique doit être retirée.
- Si le Pavillon n'est pas propre à l'heure convenue, le concierge mandatera une entreprise de nettoyage aux frais du locataire ou du bénéficiaire.
- Arrêt de la musique à 03h00 et fermeture de la salle à 04h00.

Tarif journalier

Pour les personnes domiciliées dans la commune

Lundi, mardi, mercredi, jeudi	CHF 400.00
Vendredi, samedi, dimanche et jours fériés	CHF 800.00

Pour les personnes domiciliées hors commune

Lundi, mardi, mercredi, jeudi	CHF 500.00
Vendredi, samedi, dimanche et jours fériés	CHF 1'000.00

Equipement	Nettoyage	Cuisine	WC PMR	Wi-Fi	Parking	Particularité
vaisselle, écran, sono, beamer	à effectuer par le locataire	semi-professionnelle	oui	oui	gratuit	dans un endroit protégé

6. Salle de la Gare

Situation, généralités

- La Salle de la Gare est située à l'Avenue de la Gare 60 à Monthey, proche de la gare CFF.
- La Salle de la Gare comprend une grande salle, un coin buvette équipé d'une cuisine de ménage avec des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite et une salle au 1^{er} étage qui peuvent se louer séparément.
- Elle est située à 10 minutes à pied du centre-ville et à proximité d'un parking payant.

Dimension, capacité

- Capacité : Grande salle 150 personnes assises et buvette 50 personnes assises ou 300 personnes debout pour les deux espaces. Salle du 1^{er} étage 50 personnes.
- Superficie : Grande salle ~150 m², buvette ~80 m², salle du 1^{er} étage ~47 m².

Conditions d'exploitation

- L'attribution et la restitution des clés se déroulent sur le lieu de location. La personne en charge de la salle explique le fonctionnement des installations au locataire.
- Une caution de CHF 200.- est due avant la mise à disposition des locaux. Cette somme sera restituée à la remise des lieux pour autant que ceux-ci soient propres et en bon état à l'heure convenue.
- Restauration chaude acceptée.
- Dès minuit, le niveau sonore de la musique ne devra pas dépasser la valeur limite de 93 db (A). La musique devra cesser à 02h00. La fermeture de la salle est fixée à 03h00.

Tarif journalier

Salle de la gare

Personnes domiciliées dans la commune	CHF 400.-
Personnes domiciliées hors commune	CHF 500.-

Buvette

Personnes domiciliées dans la commune	CHF 200.-
Personnes domiciliées hors commune	CHF 300.-

Salle du 1^{er} étage

Personnes domiciliées dans la commune	CHF 100.-
Personnes domiciliées hors commune	CHF 200.-

Equipement	Nettoyage	Cuisine	WC PMR	Wi-Fi	Parking
écran, chaises, tables, beamer, pupitre, deux micros, sono, deux casseroles	à effectuer par le locataire	Lave-verres, four, 6 tiroirs frigorifiés, 4 plaques chauffantes à induction, bar sur roulettes	oui	oui	payant à proximité

7. Salle Centrale

Situation, généralités

- La Salle Centrale est située à la Rue Pottier, au centre-ville, à proximité d'un parking payant.
- La Salle Centrale comprend une grande salle équipée d'une petite scène d'une superficie de 14 m² et des toilettes.
- Le balcon n'est pas utilisable.

Dimension, capacité

- Superficie : env. 65 m²
- Capacité : 80 personnes.

Conditions d'exploitation

- L'attribution et la restitution des clés se déroulent auprès de la Police municipale sur présentation du contrat de location signé des deux parties.
- Pas de restauration chaude.
- Fermeture de la salle à 24h00.

Tarif journalier

Personnes domiciliées dans la commune	CHF 100.-
Personnes domiciliées hors commune	CHF 200.-
Location à des fins commerciales	CHF 250.-

Equipement	Nettoyage	Cuisine	WC PMR	Wi-Fi	Parking
10 tables, 70 chaises, 1 écran, 1 pupitre, 1 frigo	à effectuer par le locataire	non	non	non	payant à proximité

8. Maison du Sel

Situation, généralités

- La Maison du Sel est située à la Rue du Bourg-aux-Favres 26, au centre-ville, à proximité d'un parking payant.
- La Maison du Sel comprend une grande salle, une kitchenette et des toilettes.

Dimension, capacité

- Superficie : env. 54 m²
- Capacité : 40 personnes.

Conditions d'exploitation

- L'attribution et la restitution des clés se déroulent auprès de la Police municipale sur présentation du contrat de location signé des deux parties.
- Pas de restauration chaude.
- Fermeture de la salle à 24h00.

Tarif journalier

Personnes domiciliées dans la commune	CHF 100.-
Personnes domiciliées hors commune	CHF 200.-
Cours hebdomadaire à but non commercial	CHF 25.- / heure

Equipement	Nettoyage	Cuisine	WC PMR	Wi-Fi	Parking
6 tables, 47 chaises, 1 écran. 1 frigo, 1 plonge, verres	à effectuer par le locataire	non	oui	non	payant à proximité

9. Château

- Le Château de la Ville de Monthey est situé à la Rue du Château 7, au centre-ville, à proximité d'un parking payant. Des toilettes se trouvent à l'étage inférieur.

9.1 Salle des Gouverneurs

Dimension, capacité

- Superficie : env. 76 m²
- Capacité : 80 personnes.

Conditions d'exploitation

- L'attribution et la restitution des clés se déroulent auprès de la Police municipale sur présentation du contrat de location signé des deux parties.
- Pas de restauration chaude.
- Fermeture de la salle à 24h00.
- En cas d'utilisation du piano, le locataire prend contact avec le Conservatoire Cantonal à Sion (secretariat@conservatoirevs.ch) pour s'acquitter des frais de location.

Tarif journalier

Personnes domiciliées dans la commune

CHF 200.-

Personnes domiciliées hors commune

CHF 300.-

Equipement	Nettoyage	Cuisine	WC PMR	Wi-Fi	Parking
3 tables, 80 chaises, 1 écran, 1 frigo, 1 plonge, verres	à effectuer par le locataire	non	non	oui	payant à proximité

9.2 Salle des Franchises et du Gros Bellet

Dimension, capacité

- Superficie : env. 40 m² chacune
- Capacité : 38 personnes.

Conditions d'exploitation

- L'attribution et la restitution des clés se déroulent auprès de la Police municipale sur présentation du contrat de location signé des deux parties.
- Pas de restauration chaude.
- Fermeture de la salle à 24h00.

Tarif journalier

Personnes domiciliées dans la commune

CHF 200.-

Personnes domiciliées hors commune

CHF 300.-

Equipement	Nettoyage	Cuisine	WC PMR	Wi-Fi	Parking
1 écran TV de 145/83 cm, 1 table de conférencier, 40 chaises et 5 tables hautes	à effectuer par le locataire	Non	Non	Oui	Payant à proximité

10. Pont Rouge

Situation, généralités

- Le Pont Rouge est situé à l'Avenue de la Plantaud 122, à l'écart du centre-ville.
- Un parking gratuit est à disposition des usagers.
- Le Pont Rouge comprend un café-bar, une salle de concert et des toilettes.

Dimension, capacité

- Superficie : salle de concert 83 m², café-bar de 35m² et scène de 36m².
- Capacité : 300 personnes (debout).

Conditions d'exploitation

- L'attribution et la restitution des clés se déroulent sur le lieu de location. La personne en charge de la salle explique le fonctionnement des installations au locataire.
- Le logo du Pont rouge ne peut pas être utilisé, sous réserve de l'accord de la commune, soit du service CTJ.
- A partir de la reconnaissance jusqu'à la reddition, les locaux loués et leur équipement sont sous la responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur mandate une entreprise professionnelle active dans le domaine de la sécurité afin d'assurer l'ordre et le comportement décent des occupants dans les locaux et aux abords immédiats.
- Seul le personnel technique agréé par le service CJT est autorisé à manipuler et utiliser les installations techniques.
- L'organisateur de la manifestation est responsable par son service de sécurité, de gérer le parcage des voitures lors des manifestations.
- En cas de commerces évidents de stupéfiants à l'intérieur de la salle ou à proximité extérieure du bâtiment, l'organisateur et son service d'ordre sont tenus d'appeler immédiatement la Police municipale.
- Fermeture de la salle à 02h00. D'éventuelles prolongations d'horaire sont à demander au Conseil Municipal.

Tarif journalier

Prix de base pour une manifestation avec 2 techniciens

Spectacle, Concert

CHF 1'800.-

- Ce prix de base comprend la présence durant 12 heures de 2 techniciens ainsi que le matériel technique décrit à l'adresse internet : www.pontrouge.ch

Prix de base pour une manifestation avec 1 technicien

Spectacle, Concert

CHF 1'400.-

- Ce prix de base comprend la présence durant 12 heures d'un technicien et de l'utilisation du matériel technique « lumières » ou de l'utilisation du matériel technique « son ».

Equipement	Nettoyage	Cuisine	WC PMR	Wi-Fi	Parking
Comptoir frigorifique	à effectuer par le locataire	oui	oui	oui	gratuit

11. Chalet de Foges

Situation, généralités

- Le chalet de Foges est situé à la Rte des Fahys 11, en forêt à 20 minutes du centre de Monthey
- Deux places d'évitement permettent de parquer 20 voitures environ.
- Le chalet de Foges est composé de deux parties distinctes (le haut et le bas), d'une toilette sur la galerie, d'un wc pour personne à mobilité réduite, d'un local de rangement, d'une cave, d'un bûcher et d'un coin grillades à l'extérieur.
- Une cuisine de ménage et un poêle sont installés à chaque étage.
- L'eau n'est pas potable.
- Le chalet de Foges n'est pas isolé, son utilisation est limitée aux mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre.

Dimension, superficie

- Superficie : le haut 100 m² environ, le bas 50 m²
- Capacité : 70 personnes en haut et 30 personnes en bas

Conditions d'exploitation

- L'attribution et la restitution des clés s'effectueront auprès de la Police municipale sur présentation du contrat de location signé des deux parties.
- Une caution de CHF 200.- sera déposée à la prise des clés au poste de police. Cette somme sera restituée à la remise des clés par la Police Municipale sur la base d'une validation préalable du service « Culture, Tourisme et Jumelage ».
- Le contrat de location fait office d'autorisation de circuler (20 véhicules maximum) sur la route forestière et de stationner aux abords du chalet.
- Les déchets seront débarrassés par le locataire ainsi que la signalétique.
- Les équipements et les locaux mis à disposition ainsi que l'aménagement extérieur y compris les places d'évitement doivent être rendus propres.
- Fermeture du chalet à 04h00.

Tarif journalier

Personnes domiciliées dans la commune
Personnes domiciliées hors commune

CHF 200.-
CHF 400.-

Equipement	Nettoyage	Cuisine	WC PMR	Wi-Fi	Parking
20 tables de 180/80, 120 chaises, 6 tables hautes de 70/70	à effectuer par le locataire	basic	oui	non	gratuit

12. Dispositions particulières

La gratuité est accordée sur toutes les salles :

- aux services communaux dans la mesure où l'activité justifie l'utilisation des lieux
- aux écoles pour les activités culturelles

La gratuité est accordée sur la salle de la Gare, la salle des Gouverneurs, la salle des Franchises, la salle du Gros Bellet, la salle Centrale et la Maison du Sel :

- au personnel communal à l'occasion d'un jubilé ou d'un départ à la retraite
- aux partis politiques pour leurs assemblées

Ces gratuités excluent tous services (mise en place, rangement, nettoyage et régies)

Un rabais de 50% est accordé aux employés municipaux sur la location de la buvette de la salle de la Gare et du chalet de Foges

Les sociétés locales, membres de Monthey tourisme depuis 3 ans consécutivement, bénéficient

- du ½ tarif sur les prix de location pour une manifestation en lien avec la société.

Sont exclus les rabais pour plusieurs jours.

- d'une gratuité annuelle sur la salle de la Gare, la salle des Gouverneurs, la salle des Franchises, la salle du Gros Bellet, la salle Centrale et la Maison du Sel pour une manifestation sans recette en lien avec la société.

Les sociétés culturelles locales sans but lucratif bénéficient d'une gratuité pour l'utilisation du Théâtre du Crochetan pour leur soirée annuelle ouverte au public à titre gracieux ainsi que d'une journée de répétition/montage dans la grande salle. Tout matériel de lumière et de sonorisation supplémentaire aux installations techniques existantes est facturé en sus.

Les sociétés bénéficiaires doivent rendre les locaux propres.

Restauration : Dans le cas de l'utilisation du foyer du Théâtre, les sociétés locales doivent demander une offre au café-restaurant du Théâtre.

13. Dispositions finales

- Le fait d'utiliser ou de louer les locaux communaux signifie de la part des utilisateurs ou locataires, la connaissance du présent règlement et un engagement à respecter ses conditions.
- La municipalité se réserve le droit en tout temps de retirer l'autorisation d'utilisation à une société qui ne respecterait pas le présent règlement ou qui, par son usage inapproprié, créerait des nuisances au bâtiment ou au voisinage.
- Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Conseil Municipal.
- Le présent règlement peut, en tout temps, être modifié par le Conseil Municipal s'il le juge opportun.
- L'administration du service CTJ est chargée d'appliquer le présent règlement. En cas de différend, le Conseil Municipal tranche, en dernier ressort, définitivement.
- Ce règlement annule tous les règlements et dispositions antérieurs.

Règlement approuvé par le Conseil Municipal le 12 juin 2023